

BILLET D'HUMEUR - Paris, le 26 mars 2012

L'Unapei dénonce le manque de considération des candidats à l'élection présidentielle envers leurs 700 000 concitoyens handicapés mentaux

L'Unapei a demandé aux candidats à l'élection présidentielle de s'adresser aux personnes handicapées mentales en enregistrant une vidéo et ainsi de se rendre accessibles à ces électeurs potentiels. Peut-être ne savent-ils pas que les personnes handicapées mentales ont le droit de vote ?

L'Unapei est choquée par ce manque de considération. Bien qu'ayant reçu des réponses écrites de Jean-Luc Mélenchon, Nathalie Arthaud, Jacques Cheminade, Nicolas Dupont-Aignan, François Hollande et Nicolas Sarkozy, à ce jour, seule Marine Le Pen s'adresse en vidéo aux personnes handicapées mentales.

Depuis la réforme de la protection juridique de 2007, toutes les personnes handicapées mentales ont le droit de vote. Malgré les mesures prévues par la loi et le code électoral, les personnes déficientes intellectuelles ne peuvent toujours pas s'informer, se forger une opinion et faire leur choix car les informations, les programmes et les discours ne leur sont pas accessibles. L'Unapei a interpellé l'ensemble des candidats pour qu'une information « facile à comprendre » soit diffusée lors de cette année électorale décisive. L'Unapei a proposé aux candidats de réaliser une vidéo pour présenter leurs engagements à destination des personnes handicapées mentales et leurs familles. Vidéos destinées à être publiées sur **2012.unapei.org**, site Internet accessible aux personnes handicapées mentales qui leur permet de mieux s'informer sur les élections.

Ne pas leur permettre de faire leur choix, c'est les priver de leur citoyenneté.

L'Unapei demande aux candidats de passer des discours aux actes en prenant enfin en compte les difficultés de compréhension des personnes handicapées mentales.

L'Unapei ajoute qu'elle déplore que le handicap ne soit jamais abordé par les candidats lors des débats/ allocutions publics ou médiatisés.

À propos de l'Unapei :

Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis.

Créée en 1960, l'Unapei est la première association française représentant et défendant les intérêts des personnes handicapées mentales et de leurs familles. Les associations affiliées à l'Unapei agissent pour répondre aux besoins et aux attentes des personnes handicapées mentales, favoriser leur insertion et leur permettre de vivre dignement avec et parmi les autres. L'Unapei est un mouvement national qui fédère près de 600 associations présentes au niveau local (Apei, Papillons Blancs, Chrysalide, Envol...), départemental (Adapei, Udapei, Association tutélaire) et régional (Urapei).

L'Unapei en chiffres :

- 180 000 personnes handicapées accueillies
- 60 000 familles adhérentes des associations affiliées
- 3 000 établissements et services spécialisés
- 75 000 professionnels employés dans les associations et les établissements

Plus d'informations sur : www.unapei.org